

L'édition des "**Essentiels Léo Lagrange**" s'inscrit dans la problématique plus large de l'expression publique de la Fédération.

Mouvement d'éducation populaire, notre réseau est largement animé par des hommes et des femmes de conviction engagés dans la bonne réalisation des projets qu'ils portent ou soutiennent. La somme des expériences et des pratiques locales mérite d'être valorisée pour éviter de conserver au travail quotidien une singularité nuisible à la capitalisation, à la mutualisation et au transfert de ces compétences.

Les secrets de fabrication Léo Lagrange constituent un bien commun qu'il convient de diffuser largement. C'est le premier objectif de cette collection.

Pour y parvenir, encore convient-il de réussir à extraire ces savoir-faire. C'est pourquoi chaque "**Essentiel Léo Lagrange**" est préparé par un groupe de travail rassemblant des acteurs de terrain concernés. La collection résulte d'un travail collectif et non d'un dire d'expert, pour qu'à son tour la mise au jour des pratiques enrichisse des actions nouvelles. Ce mode de construction constitue le deuxième objectif de la collection.

Chaque numéro met en avant les **savoir-faire**, les **méthodologies**, la **mémoire** ou les **avancées prospectives** de notre Mouvement. Chacune de ces dominantes désigne une sous-collection de la famille des "**Essentiels Léo Lagrange**".

Les lecteurs y trouveront, nous l'espérons, de quoi agir, réfléchir et s'impliquer en conscience dans la transformation du monde. Parce que c'est possible....

**g** Destiné aux responsables, aux salariés, aux bénévoles, et particulièrement aux "volontaires accompagnateurs jeunesse" Léo Lagrange, ce guide pratique poursuit trois objectifs :

- Prolonger et compléter, pour ceux qui ont été conduits à l'utiliser, le "kit de mise en pratique" de la démarche "Avec les jeunes pour que le monde progresse" initiée par la Fédération.
- Amorcer des réponses aux questions que chacun se pose sur la mise en œuvre concrète du dispositif volontaire d'accompagnement des initiatives des jeunes prévu par la FNLL.
- Servir de référence.

Chaque territoire et chaque entité thématique de la Fédération a pu participer à la genèse de ce guide. Il exprime donc durablement la vision commune, la méthodologie, le vocabulaire du Mouvement en matière d'accompagnement volontaire des initiatives des jeunes.

A chacun de se saisir d'un dispositif permanent exprimant la quintessence du projet de la Fédération Léo Lagrange : miser sur l'engagement volontaire, la jeunesse et l'éducation populaire, pour que le monde progresse.

Act, 01 42 71 57 70

## Léo Lagrange dans les régions

### BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

4, rue Denis-Papin  
71380 Saint-Marcel  
Tél. 03 85 42 40 59  
Fax : 03 85 96 64 53

### CENTRE/ NORMANDIE

84, rue Saint-Thibault,  
28109 Dreux cedex  
Tél. 02 37 63 07 20  
Fax : 02 37 63 07 29

### GRAND EST (Alsace Lorraine Champagne Ardenne)

7, rue du Maréchal Foch, BP 3107,  
88103 Saint-Dié-des-Vosges cedex  
Tél. 03 29 56 18 78  
Fax : 03 29 56 18 83

### ILE-DE-FRANCE

153, avenue Jean Lolive  
93695 Pantin cedex  
Tél. 01 48 10 65 64  
Fax : 01 48 10 65 86

### LANGUEDOC-ROUSSILLON

24, rue Monteils l'église  
BP 45586  
34072 Montpellier Cedex 3  
Tél. 04 67 34 00 02  
Fax : 04 67 58 24 47

### MIDI-PYRENEES

Bureaux de la Cépière,  
Péricentre B  
20, chemin du Pigeonnier  
de la Cépière  
31081 Toulouse cedex  
Tél. 05 34 60 87 00  
Fax : 05 34 60 87 10

### NORD/PAS-DE-CALAIS

41, rue Lazare Garreau,  
59000 Lille  
Tél. 03 28 55 95 20  
Fax : 03 28 55 95 29

### OUEST

28 ter, rue de la Paix, BP 324  
44615 Saint-Nazaire cedex  
Tél. 02 40 22 72 73  
Fax : 02 40 22 43 53

### PICARDIE

24, rue Jean-Jaurès, BP 626  
80006 Amiens cedex 1  
Tél. 03 22 82 00 58  
Fax : 03 22 82 00 59

### SUD-OUEST

La Citadette,  
Rue de la Manutention  
33390 Blaye  
Tél. 05 57 42 68 50  
Fax : 05 57 42 68 51

### PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

67, La Canebière,  
13001 Marseille  
Tél. 04 91 14 22 33  
Fax : 04 91 56 69 97

### RHÔNE-ALPES/AUVERGNE

1, rue de Bellevue, BP 83  
69192 Saint-Fons cedex  
Tél. 04 72 89 20 72  
Fax : 04 72 89 20 73

www.leolagrange.org



### FEDERATION NATIONALE LEO LAGRANGE

Délégation Nationale à la Vie Associative (DNVA) - Espace Ressources

153, avenue Jean Lolive 93695 PANTIN Cedex  
Tél. 01 48 10 65 72 Fax : 01 48 10 65 66  
fnll.ressources@leolagrange.org Web : www.leolagrange.org

# Les Essentiels

léo lagrange



**pour que le monde  
progresse**

Méthodologie

# s o m m a i r e

|                     |        |
|---------------------|--------|
| <b>Introduction</b> | Page 3 |
|---------------------|--------|

|                                            |        |
|--------------------------------------------|--------|
| <b>Quelle finalité ? Quels objectifs ?</b> | Page 4 |
|--------------------------------------------|--------|

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| <b>Quels jeunes accompagner ?</b> | Page 5 |
|-----------------------------------|--------|

|                                             |        |
|---------------------------------------------|--------|
| <b>Quelles initiatives, quels projets ?</b> | Page 6 |
|---------------------------------------------|--------|

|                              |        |
|------------------------------|--------|
| <b>Quel accompagnement ?</b> | Page 7 |
|------------------------------|--------|

|                                                                              |        |
|------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <b>Qu'est-ce qu'un volontaire accompagnateur jeunesse<br/>Léo Lagrange ?</b> | Page 9 |
|------------------------------------------------------------------------------|--------|

|                                                                                                                               |         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| • Qui sont les volontaires accompagnateurs jeunesse ?<br>Comment sont-ils identifiés ?                                        | Page 9  |
| • Pourquoi les volontaires sont-ils répertoriés ?                                                                             | Page 9  |
| • Pourquoi les volontaires sont-ils labellisés ?                                                                              | Page 10 |
| • Quelles conditions particulières pour les salariés Léo Lagrange<br>s'engageant comme volontaires accompagnateurs jeunesse ? | Page 10 |

|                                                                   |         |
|-------------------------------------------------------------------|---------|
| <b>Quel suivi pour les volontaires accompagnateurs jeunesse ?</b> | Page 11 |
|-------------------------------------------------------------------|---------|

|                                                       |         |
|-------------------------------------------------------|---------|
| <b>Quel accompagnement des initiatives jeunesse ?</b> | Page 12 |
|-------------------------------------------------------|---------|

|                                                               |         |
|---------------------------------------------------------------|---------|
| <b>Le label "Avec les jeunes pour que le monde progresse"</b> | Page 14 |
|---------------------------------------------------------------|---------|

|                                                                    |         |
|--------------------------------------------------------------------|---------|
| <b>Annexes</b>                                                     |         |
| • Fiche projet : les rubriques d'une fiche type                    | Page 15 |
| • Fiche type d'inscription d'un volontaire accompagnateur jeunesse | Page 16 |
| • Contrat type d'accompagnement d'une initiative jeunesse          | Page 17 |
| • Fiche-type de suivi de projet et d'engagements réciproques       | Page 18 |

Destiné aux responsables, aux salariés, aux bénévoles, et particulièrement aux "volontaires accompagnateurs jeunesse" Léo Lagrange, ce guide pratique poursuit trois objectifs :

- Prolonger et compléter, pour ceux qui ont été conduits à l'utiliser, le " kit de mise en pratique " de la démarche "Avec les jeunes pour que le monde progresse" initiée par la Fédération.
- Amorcer des réponses aux questions que chacun se pose sur le dimensionnement et la mise en œuvre concrète du dispositif volontaire d'accompagnement des initiatives des jeunes prévu par la FNLL.
- Servir de référence. Chaque territoire et chaque entité thématique de la Fédération a pu participer à la genèse de ce guide. Il exprime donc durablement la vision commune, la méthodologie, le vocabulaire du Mouvement en matière d'accompagnement volontaire des initiatives des jeunes.

A chacun de se saisir d'un dispositif permanent exprimant la quintessence du projet de notre Fédération : miser sur l'engagement volontaire, la jeunesse et l'éducation populaire, pour que le monde progresse.

**Yves BLEIN**

Secrétaire Général

# Quelle finalité ?

# Quels objectifs ?

## Pourquoi accompagner les initiatives des jeunes pour que le monde progresse ?

### 4

Parce que :

- C'est la volonté politique de la Fédération Nationale Léo Lagrange (FNLL) exprimée solennellement dans sa Déclaration de 2003.
- La citoyenneté s'apprend principalement dans l'action collective.
- Les jeunes sont en charge de l'avenir, ont beaucoup à lui apporter et doivent prendre et assurer progressivement des responsabilités.
- La jeunesse est trop souvent caricaturée, stigmatisée, présentée négativement (délinquante, consumériste, indifférente, passive...)
- Les jeunes, le plus souvent enthousiastes, généreux et dynamiques sont demandeurs et ont

besoin, de la part des adultes, d'un accompagnement éducatif pour que leurs projets soient validés, accompagnés et réussissent au mieux.

- C'est la nature même d'un mouvement de jeunesse et d'Éducation Populaire que de faire confiance aux jeunes et de développer des liens intergénérationnels à l'appui de leurs projets.
- L'économie sociale en général, la vie associative en particulier mais aussi le simple service de l'intérêt général et de la solidarité offrent à la jeunesse des espaces d'expression utiles, éducatifs et passionnants.
- De même, aider les jeunes est une indispensable source d'apprentissage et de plaisir pour les adultes.

## Que veut dire des initiatives " pour faire progresser le monde " ?

### 4

**La Fédération pense que la prise d'initiatives et de responsabilités par les jeunes, seuls ou en groupe, est a priori une bonne chose. Mais les spécificités de notre Mouvement le conduisent à privilégier le soutien à des projets qui ne servent pas que des intérêts particuliers.**

Un projet qui n'est qu'individuel, une association qui n'a pour projet de le plaisir de ses membres, une entreprise qui n'apporte pas un service innovant ou inédit à une population donnée sont parfaitement légitimes. Toutefois, ils ne servent pas directement l'intérêt général, l'évolution des mœurs, la solidarité, la culture, l'éducation...

Dans beaucoup de cas, d'autres seront mieux placés que la Fédération pour les soutenir (sponsors, pépinières d'entreprises ou chambres consulaires par exemple). Sauf exceptions dûment justifiées par des circonstances particulières, la FNLL préférera donc favoriser d'autres types d'initiatives : les projets contribuant directement aux engagements qui sont les siens, résumés et motivés dans sa Déclaration. A savoir :

- **Combattre le racisme, les exclusions, les inégalités ;**
- **Agir pour préserver l'environnement ;**
- **Vivre pleinement le temps libre pour s'épanouir et tisser des liens ;**
- **Promouvoir l'Accès de tous à la connaissance et au savoir ;**
- **Entreprendre et gagner sa vie autrement grâce à l'économie sociale ;**
- **Bâtir une Europe des citoyens ;**
- **Être solidaire des jeunes de tous les pays.**



# Quels jeunes accompagner ?

## D'où les jeunes viennent-ils ?

- 4 La Fédération est prête à accompagner les projets de tous les jeunes, quels qu'ils soient, où qu'ils soient (en particulier, le site Web du dispositif offre la possibilité, pour des groupes de jeunes, de signaler des projets demandeurs d'accompagnement). Il va de soi toutefois :
- que les activités Léo Lagrange sont des lieux privilégiés de repérage et de proposition d'initiatives : associations, sites, stages...
  - que, si elle ne peut pas "absorber" toutes les demandes pertinentes, la Fédération privilégiera les jeunes défavorisés ou qui n'ont pas d'autre possibilité d'être soutenus.

## Des jeunes de quel âge ?

- 4 A l'instar de la plupart des dispositifs français d'aide à la jeunesse, la Fédération considère qu'on est jeune jusqu'au jour de ses 26 ans. Cette règle, un peu arbitraire, pourra connaître des exceptions.
- Il n'y a pas a priori d'âge minimal pour bénéficier de l'appui de la fédération. C'est la faisabilité des projets qui en décide. Des jeunes enfants sont capables de se mobiliser pour aider des moins favorisés qu'eux. Il n'y a aucune raison de ne pas les y aider, surtout que les enfants sont aujourd'hui le public principal des actions Léo.

## Quels groupes de jeunes ?

- 4 La Fédération n'a rien contre les initiatives individuelles mais, compte tenu de sa nature d'acteur de la solidarité et de l'économie sociale, elle souhaite favoriser l'engagement collectif et soutient donc, sauf exceptions dûment justifiées par des circonstances particulières, des projets portés par des **groupes** de jeunes.
- Un groupe commence avec deux personnes.
- Par ailleurs, des initiatives individuelles peuvent souvent être fédérées en ambitions collectives ; cette mutation d'un projet peut constituer la première phase de son accompagnement.

## Quels critères de choix, d'évaluation et de réussite des projets ?

- 4 La Fédération ne peut aider tous les jeunes et tous les projets, aussi justifiés soient ils. Elle choisit donc, au cas par cas, non seulement en fonction de la qualité du projet mais aussi en fonction de ses propres capacités à l'accompagner dans de bonnes conditions.
- Sur le territoire français comme à l'étranger, l'accompagnement des initiatives des jeunes sera donc progressif et proportionné aux capacités mobilisables autour de chaque projet.

# Quelle initiatives ?

## Quels projets accompagner ?

Ce chapitre traite de la nature des projets qui seront accompagnés par des acteurs Léo Lagrange en dehors des "pépinières d'initiatives des jeunes". Celles-ci, en effet, en raison de leur copilotage avec des collectivités territoriales, pourront expérimenter ou appliquer des méthodologies de choix et d'accompagnement de projets différentes ou plus sélectives (projets d'une certaine taille seulement ou dans un domaine précis, etc.)

Dans son vocabulaire, la fédération emploie indifféremment les termes "projets" ou "initiatives" jeunes.

Pour faciliter leur management en respectant leurs spécificités, les projets sont classés en trois catégories, succinctement définies ci-dessous (attention : les critères indiqués ne sont pas forcément cumulatifs) :

### = Les "petits" projets

- Ils ne nécessitent pas la création ou le support permanent d'une structure juridique spécifique (mais peuvent être portés par une autre).
- Ils sont ponctuels.
- Ils ne nécessitent pas la mise en œuvre de technologies non maîtrisées par les équipes Léo Lagrange à l'échelon local.
- Leur accompagnement peut être assuré assez simplement et principalement au plan local.

#### E X E M P L E S

n *Des jeunes d'un quartier organisent une fête, une collecte, un tournoi, une exposition, une sortie, un échange européen, un stage...*



### = Les "moyens" projets

- Ils sont durables.
- Ils nécessitent la création ou le support d'une association ou autre structure de bénévoles, sans salariés permanents.
- Ils mettent en œuvre des technologies pouvant être pointues.
- Leur accompagnement peut nécessiter l'intervention de partenaires non locaux.

#### E X E M P L E S

n *relance d'une association de quartier par des jeunes*  
n *création d'un site Web local*  
n *chantier de solidarité internationale*  
n *publication d'un journal de quartier*

### = Les "gros" projets

- Ils nécessitent la création d'une entreprise de l'économie sociale pérenne employant du personnel permanent.
- Ils mettent en œuvre des technologies sophistiquées
- Ils nécessitent des appuis de niveau professionnel spécialisés et diversifiés
- Ils ont des besoins de financement importants
- Ils génèrent des risques importants

#### E X E M P L E S

n *professionnalisation d'une troupe de théâtre*  
n *création ou reprise d'une radio locale*  
n *création d'une "start-up" éducative dans la formation ou sur Internet.*  
n *création d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG) de solidarité internationale*  
n *création d'une association ou Société Coopérative Ouvrière de Production (SCOP) prévoyant de développer le patrimoine, la culture, les productions locales...*

## Des projets dans quels domaines ?

# 4

Aucun domaine d'intervention n'est exclu a priori ; toutefois, il est bien évident que c'est dans ses savoir-faire traditionnels que la FNLL sera le plus à l'aise pour accompagner des projets. Ainsi a-t-elle coutume d'annoncer, pour fixer les idées, que les projets accompagnés se situeront plutôt dans les domaines suivants : Animation – Formation – Prévention – Insertion - Culture et expression artistique - Socio-éducatif et loisirs - Solidarité internationale - Sport éducatif - Éducation à la consommation - Défense de l'environnement - Mise en valeur du patrimoine - Nouvelles technologies...

# Quel accompagnement ?

## Quelles formes d'accompagnement ?

4

L'accompagnement mis en œuvre par la FNLL est toujours réalisé sous la responsabilité d'une personne précise et bien identifiée : le **parrain** du projet.

Le plus souvent possible, cette personne sera un **volontaire accompagnateur jeunesse<sup>1</sup> bénévole ou salarié Léo Lagrange**.

Dans certains cas ponctuels et spécifiques, dans l'intérêt des projets et des jeunes, il pourra être fait appel à des parrains extérieurs au réseau interne Léo.

Le parrain identifié comme référent principal peut et, souvent, doit mobiliser d'autres énergies à l'appui du projet jeunes concerné.

Les soutiens **thématiques** mobilisables pour la réussite du projet seront situés à trois niveaux : local, régional, national.

A chaque niveau, il y a des soutiens internes

(acteurs Léo) et externes (partenaires pré-identifiés ou non).

Chaque niveau aura, si c'est utile, la possibilité de mobiliser des soutiens internationaux.

**Le dispositif applique le principe de subsidiarité, c'est à dire que tout projet qui peut trouver les moyens de sa réussite au plan local ne sera pas porté au niveau régional et ainsi de suite...**

Néanmoins, pour contribuer à la communication et à l'étude globale du dispositif, chaque projet, aussi petit soit-il, est inscrit sur le site Web du dispositif, dans la base de données des projets accompagnés.

D'une manière générale, seront soutenus au plan local les petits projets, au plan régional les moyens projets et au niveau national les projets les plus lourds ou sophistiqués.

## Quels acteurs de l'accompagnement ?

4

- = **Les groupes de jeunes**, d'abord ; un des premiers principes méthodologiques est de leur laisser l'initiative et la responsabilité de leur action.
- = **Le parrain** de chaque projet (généralement choisi parmi les **volontaires accompagnateurs jeunesse**).
- = **Les soutiens** internes ou externes mobilisés localement, régionalement et ou nationalement.
- = **Le correspondant régional du dispositif** (il peut porter un autre titre). Mandaté par le Délégué Régional Léo Lagrange, bénévole ou professionnel<sup>2</sup>, il est chargé de :
  - développer le dispositif régional
  - le coordonner
  - dans certains cas : animer un Groupe régional de suivi de la vie associative (GRVA)<sup>3</sup>
  - identifier, valider et soutenir les volontaires accompagnateurs jeunesse
  - capitaliser l'identification et l'accompagnement de chaque projet en veillant à la mise à jour permanente du site Web.
  - articuler les relations entre le dispositif et les pépinières d'initiatives des jeunes installées sur le territoire concerné. Celles-ci peuvent en effet faire appel à des volontaires accompagnateurs jeunesse et intégrer dans la base de donnée des projets les initiatives jeunesse qu'elles suivent.

1. Voir le chapitre "Qu'est-ce qu'un volontaire accompagnateur jeunesse ?", page 9.

2. Le réinvestissement de (jeunes) bénévoles dans les activités associatives de la FNLL est l'une des orientations politiques nouvelles de la Fédération et l'une des missions de la DNVA. Ainsi, les régions estimant ne pas pouvoir mobiliser des professionnels pour servir de référents bénéficient si nécessaire de l'appui de la DNVA pour identifier, former et accompagner des bénévoles.

3. Les fonctions de ce groupe sont développées ci-après.

## = Le groupe régional de suivi de la vie associative (GRVA).

Dans les régions où il fonctionne, il est le maître d'œuvre du développement du dispositif. Sous la responsabilité du délégué régional ou de son représentant, il rassemble des salariés, des volontaires accompagnateurs jeunesse, des responsables associatifs, des jeunes<sup>4</sup>, des administrateurs de l'établissement régional et de la Fédération Nationale, des bénévoles, voire des partenaires.

Sa mission est double :

n **Coordonner** le développement de l'accompagnement des initiatives des jeunes.

n **Développer et animer** le réseau associatif Léo Lagrange.

Il contribue éminemment à la préparation et à l'animation des "conventions régionales" qui rassemblent régulièrement tous les acteurs Léo Lagrange d'un territoire .

## = La délégation nationale à la vie associative (DNVA).

Elle est chargée depuis 2003, au siège national de la FNLL, d'une fonction de tête de réseau pour :

n **Développer et coordonner** le dispositif national d'accompagnement des initiatives des jeunes pour que le monde progresse.

n **Animer** des formations (sur sites ou à distance) et regroupements de volontaires accompagnateurs jeunesse.

n **Maintenir et faire évoluer** le site Web et les bases de données du dispositif.

n **Fournir et mobiliser** des ressources et de l'expertise thématique pointues à l'appui de chaque projet qui le nécessitera (via l'Espace Ressources national décrit ci-dessous).

n **Développer**

- Le réseau associatif Léo Lagrange.

- L'appui aux associations Léo Lagrange et au Réseau Actions Jeunes.

- La qualité de la gestion administrative des adhésions personnes physiques et personnes morales.

- L'investissement de bénévoles dans les activités fédérales.

- Valoriser et médiatiser le dispositif, les volontaires accompagnateurs jeunesse et les projets jeunes.

n **Développer** les ressources du dispositif.

n **Capitaliser** les expériences et les compétences du dispositif.

n **Soutenir** :

- Le développement et la mise en synergies d'un réseau de pépinières d'initiatives des jeunes

- L'essor d'un fonds national et de fonds locaux Léo Lagrange, reconnus d'utilité publique, d'aide aux initiatives des jeunes.

## = L'Espace Ressources Léo Lagrange

C'est le "réseau de partage des compétences" des responsables associatifs, des salariés et désormais des volontaires accompagnateurs jeunesse de la FNLL.

Créé en 2001, intégré à la DNVA, il capitalise, transfère et gère les savoir-faire internes et l'information externe dans tous les domaines d'intervention du Mouvement Léo Lagrange.

A la disposition de tous, par téléphone ou en utilisant les techniques d'information et de communication, il répond à toute demande opérationnelle et fait de lui-même circuler l'information et les connaissances utiles aux activités Léo Lagrange.

Il gère une base de données en ligne, des dépêches thématiques, un réseau d'experts et une partie du site Web national de la FNLL. Il mobilise en fonction des besoins les délégués fédéraux Léo Lagrange en charge des thématiques d'engagements : culture, sport, insertion, solidarité internationale, participation des habitants, etc...

## = Les volontaires accompagnateurs jeunesse (voir ci-après)

4. Dans les régions où des rassemblements actions jeunes (RAJ) Léo Lagrange sont actifs, ils pourront utilement participer à la vie des groupes de suivi régionaux de la vie associative.

# Qu'est-ce qu'un volontaire accompagnateur jeunesse ?

## Qui sont les volontaires accompagnateurs jeunesse ? Comment sont-ils identifiés ?

4

Les volontaires accompagnateurs jeunesse sont des personnes qui acceptent de donner un peu de temps à l'accompagnement d'initiatives jeunesse pour que le monde progresse.

Leur candidature peut soit être sollicitée soit être proposée par tous moyens à la FNLL et aux correspondants régionaux du dispositif.

Leur fonction devient opérationnelle lorsque leur candidature a été enregistrée ET labellisée par la Fédération.

Ces volontaires peuvent être

- Des **salariés** Léo Lagrange
- Des **responsables associatifs** ou des **bénévoles** Léo Lagrange
- Des **adhérents** ou **usagers**, voire des **personnes extérieures** qui décident de se proposer comme volontaires accompagnateurs jeunesse (cette possibilité est en particulier offerte sur le site Web du dispositif)
- Des personnes qui ne se sont pas préalablement manifestées comme volontaires mais **qui ont répondu favorablement à une sollicitation** de la FNLL, à un moment donné, pour un projet donné, en fonction de leur proximité, leur disponibilité ou leurs compétences.
- Des **jeunes qui ont été accompagnés par le dispositif** et qui souhaitent à leur tour appuyer les projets d'autres jeunes.

Tous les **volontaires accompagnateurs jeunesse**, en tant que tels, agissent bénévolement.

Le remboursement des frais de suivi engagés par les volontaires est pris en charge par les établissements régionaux. Un barème est établi en commun avec la DNVA. Pour participer à la couverture de ces frais, outre que des lignes budgétaires spécifiques seront créées dans le budget des établissements Léo Lagrange, ceux-ci négocieront des cofinancements (développement de la vie associative, régions, Fonds Social Européen, etc. . .).

Pour caractériser son volontariat, chaque volontaire ou son interlocuteur Léo Lagrange remplit une fiche simple mentionnant : identité, coordonnées, formation, expérience, disponibilité, moyens d'intervention et de communication, CV...

Cette fiche est saisie directement ou recopiée sur le site Web pour être intégrée à la base de données générale des volontaires.

## Pourquoi les volontaires sont-ils répertoriés ?

4

L'enregistrement des volontaires dans la base de données générale, via le site Web, par eux mêmes ou par les coordonnateurs nationaux ou régionaux du dispositif, est indispensable pour :

- Connaître les compétences disponibles
- Communiquer avec eux (information, valorisation, coordination, statistiques...)
- Les informer
- Valoriser leur engagement
- Faciliter le rapprochement entre les besoins des projets jeunes et l'offre de services des volontaires.

### IMPORTANT :

< Les données nominatives de la base de données générale Internet des volontaires ne sont pas publiques mais réservées à la DNVA et aux correspondants régionaux du dispositif.

< Sont en accès libre sur le site, pour chaque volontaire :

- Lieu de résidence
- Profil succinct en termes d'expérience et de qualification
- Compétences disponibles
- Conditions d'intervention (type d'accompagnement accepté : sur site, à distance, par Internet ou non, nombre d'heures par mois, etc...).

## Pourquoi les volontaires sont-ils labellisés ?

4

Dès qu'ils sont actifs (accompagnement simple ou parrainage réussi d'au moins un projet), les volontaires agréés par la FNLL se voient décerner le label " Avec les jeunes pour que le monde progresse " (voir le chapitre qui lui est consacré ci-après).

Ce label, décerné par la DNVA ou, par délégation, les groupes régionaux de suivi de la vie associative, est nécessaire pour :

n Garantir aux jeunes des intervenants qualifiés sur des compétences identifiées

n Valoriser les volontaires

n Faciliter leur mise en réseau

n Marquer une forme éminente d'appartenance au Mouvement Léo Lagrange

n Communiquer facilement à l'extérieur le rattachement de l'accompagnement spécifique effectué par chaque volontaire à la démarche générale de la FNLL.

## Quelles conditions particulières pour les salariés Léo Lagrange s'engageant comme volontaires accompagnateurs jeunesse ?

4

n Rappel : sans même s'être déclarés volontaires, de nombreux salariés Léo Lagrange sont concernés, dans le cadre de leurs fonctions, par l'accompagnement d'initiatives jeunesse. Ils le demeurent et peuvent, s'ils le souhaitent, bénéficier du label "Avec les jeunes, pour que le monde progresse".

n Ce qui est nouveau, c'est que, en plus, chaque salarié :

- de la Fédération Nationale,
- d'un établissement régional Léo,
- d'un institut de formation insertion,
- ou d'une autre structure Léo Lagrange volontaire,

qui se sera personnellement dûment déclaré et répertorié comme volontaire accompagnateur jeunesse bénéficiera de la possibilité de disposer d'une décharge de temps de travail moyenne de deux heures par mois pour accompagner ou parrainer des initiatives jeunesse.

n Ces deux heures (en moyenne sur un trimestre) seront concédées sous plusieurs conditions formelles :

- L'indispensable accord de sa hiérarchie ("N+1") sur le moment où seront prises ces heures.

• Le salarié pourra proposer des projets à accompagner mais il ne pourra réaliser partiellement l'accompagnement sur son temps de travail que si :

- **le projet est dûment répertorié** dans la base nationale des projets.

- **le suivi par le salarié ne fait l'objet d'aucune opposition** de principe, ni de la hiérarchie, ni du comité de suivi régional, ni de la DNVA. Si une telle opposition se manifeste après que l'accompagnement sur le temps de travail ait débuté, il sera immédiatement interrompu.

- **le suivi fait l'objet de fiches** de suivi régulièrement transmises à la DNVA, via Internet (de préférence) ou tout autre moyen.

n Occasionnellement, pour le même salarié, par ailleurs volontaire, la même initiative jeunesse pourra faire l'objet d'un accompagnement situé à la fois sur le temps de travail (deux heures par mois) et en dehors.

La possibilité offerte à tout salarié d'être également un volontaire accompagnateur jeunesse est appelée à caractériser fortement et positivement la GRH Léo.



## Quel **SUIVI** pour les volontaires accompagnateurs jeunesse ?

**Clés de voûte de l'accompagnement des jeunes et acteurs importants de la réussite des projets jeunes, les volontaires accompagnateurs jeunesse font l'objet d'une attention particulière pour :**

- n être accueillis dans le dispositif**
- n disposer de repères méthodologiques**
- n avoir accès à des ressources pédagogiques**
- n disposer d'outils d'accompagnement généraux et spécifiques**
- n être écoutés, informés, formés, mis en réseau et valorisés.**

### 4

Pour ce faire, la FNLL met à leur disposition :

- **Un dossier d'accueil** sur la FNLL et sur le dispositif.
- Dès que possible : **une charte de l'accompagnement des initiatives des jeunes pour que le monde progresse**, fixant les principes méthodologiques.
- Un **réfèrent** clairement identifié, appartenant à l'encadrement professionnel ou bénévole régional Léo Lagrange. Ce sera en général le référent régional du dispositif. Son rôle sera tant de répondre aux sollicitations des volontaires que de suivre régulièrement leur action.
- **La DNVA et l'Espace Ressources**, chargés de répondre à toutes leurs demandes d'information, d'outils, de contacts...

- Le site Web **[www.leolagrangearg.org](http://www.leolagrangearg.org)**
- Le prêt du **"kit de mise en pratique"** de la Déclaration de la FNLL.
- Un abonnement gratuit aux **publications** de la FNLL.
- Des **rencontres** et **sessions d'information** et de **formation**. A minima, les volontaires sont invités aux conventions régionales et nationales. En fonction des possibilités et opportunités, ils peuvent également entrer dans des actions de formation : plan de formation de l'entreprise, sessions FNDVA, sessions spécifiques...
- **Aucun volontaire accompagnateur jeunesse ne peut être contraint d'adhérer à la FNLL, mais la Fédération leur propose systématiquement d'adhérer gratuitement.**

# Quel accompagnement des initiatives jeunesse ?

## Quels sont les grands principes de l'accompagnement des initiatives jeunesse ?

4

n Les jeunes sont propriétaires, acteurs et responsables de leurs projets et doivent le demeurer en toutes circonstances.

n La FNLL et les volontaires accompagnateurs jeunesse respectent les décisions, les droits de propriété, les secrets de fabrication des groupes et toute la confidentialité nécessaire sur les événements et les personnes liés aux projets.

n Les jeunes, les volontaires et la FNLL sont tenus de se **présenter mutuellement et complètement** avant de s'engager dans toute collaboration.

n Chacun est tenu de **remplir ses engagements dans les délais fixés** contractuellement entre partenaires de l'accompagnement.

n L'accompagnement prend fin lorsque la FNLL, le groupe de jeunes ou les deux le décident.

n La FNLL n'a aucun droit de propriété sur les projets accompagnés, hormis celui de mentionner son accompagnement (communication, statistiques, rapports d'activités...) et de leur proposer son label "avec les jeunes pour que le monde progresse" (voir ci-après le chapitre consacré à ce label).

n L'accompagnement est gratuit pour les jeunes.

n Aucun jeune ou aucune structure accompagnés ne peut être contraint d'adhérer à la FNLL, mais c'est le devoir de la Fédération et de ses représentants de le proposer à chacun.

n Dans tous les cas, **chaque groupe de jeunes est invité à exprimer clairement**, dès le début du parcours avec Léo, quelle(s) contrepartie(s) il entend concéder au soutien de la FNLL.

Ces contreparties peuvent être

- l'adhésion
- ou des contributions, mêmes ponctuelles et limitées, à l'action de la FNLL
- ou, en accord avec elle, orientées vers d'autres formes de participation au mouvement social.

**Le sens du dispositif n'est pas, en effet, d'ouvrir un "guichet" de plus pour des jeunes qui viendraient y consommer de l'aide mais d'inscrire leurs ambitions citoyennes dans un contrat et une logique d'échange : un mouvement de jeunesse et d'éducation populaire leur DONNE son appui en échange de plus-values concrètes pour ce Mouvement ou la Cité. L'adhésion active à la FNLL peut-être l'une des formules de ces plus-values.**

## Exemples (en reprenant les situations déjà citées)

### Petits projets

- Des jeunes d'un quartier organisent une fête, une collecte, un tournoi, une exposition, une sortie, un échange européen, un stage...

Ce type d'action nécessite un appui limité et contient en lui-même une dimension immédiatement citoyenne ; une contrepartie ne s'impose donc pas, même si rien ne l'empêche (adhésion à Léo, stand Léo, marquage Léo dans la communication, etc.).

### Moyens ou gros projets

- relance d'une association de

quartier par des jeunes

- création d'un site Web local
- chantier de solidarité internationale
- publication d'un journal de quartier
- professionnalisation d'une troupe de théâtre
- création ou reprise d'une radio locale
- création d'une "start-up" éducative dans la formation ou sur Internet.
- création d'une ONG de solidarité internationale
- création d'une association ou

SCOP prévoyant de développer le patrimoine, la culture, les productions locales...

**L'adhésion à Léo est PROPOSEE aux structures concernées.**

**Les porteurs des projets s'engagent à devenir volontaires accompagnateurs jeunesse ou à soutenir sous d'autres formes d'autres initiatives jeunesse.**

**Le soutien de Léo est systématiquement mentionné dans la communication...**

## Une initiative de jeunes ne peut être accompagnée par la FNLL que si elle est :

4

### n Formalisée

Le premier stade d'un projet est d'en exprimer, le plus généralement possible par écrit :

- la finalité (notamment par rapport à l'ambition de faire progresser le monde, telle qu'exposée dans la Déclaration de la FNLL).
- l'opportunité
- les objectifs
- les méthodes
- les moyens à déployer
- l'identité et la qualification des porteurs
- les besoins (en formation, en argent, en accompagnement...).

### n Validée

- Les professionnels Léo Lagrange ès qualités ou les volontaires accompagnateurs jeunesse qui réalisent le premier accueil des initiatives statuent rapidement sur :
  - la faisabilité du projet,
  - les possibilités de l'adapter s'il paraît infaisable en l'état,
  - la capacité de la FNLL à l'accompagner,
  - les moyens de réorienter les jeunes si la FNLL n'apparaît pas la mieux placée pour intervenir.
- Si l'accompagnement est décidé, une fiche signalétique est transmise au correspondant régional du dispositif ou à la DNVA (les deux niveaux d'intervention partagent par Internet leurs outils et leurs informations).

### n Répertoriée

- Informés par les jeunes ou les volontaires, le correspondant régional ou la DNVA répertorient le projet dans la base de données générale des projets accompagnés.
- Cette base est en accès public sur Internet. La fiche de chaque projet est réactualisée chaque fois que possible ou nécessaire pour suivre son avancée (la DNVA et le correspondant régional peuvent le faire directement sur le Web).

### n Contractualisée

L'accompagnement des initiatives jeunes fait l'objet d'un CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT formel signé entre le groupe de jeunes, son parrain et la FNLL (généralement représentée par le coordinateur régional du dispositif).

Ce contrat décrit :

- Le projet initial
- La nature des acteurs concernés : jeunes, accueillant et parrain (ou marraine !) désigné.
- Les modalités d'accompagnement prévues durant une période donnée et les tâches à réaliser tant par les jeunes que par le parrain et, le cas échéant, d'autres acteurs qu'il est prévu de contacter.
- La durée du contrat et, éventuellement, les modalités de détermination de l'étape suivante de l'accompagnement (date, échéance, type de renégociation...).
- Les CONTREPARTIES proposées par les jeunes en échange de l'appui de la FNLL.

## Quelles formes l'accompagnement peut-il prendre ?

4

L'accompagnement peut principalement revêtir les formes suivantes :

- accueil,
- écoute,
- information,
- orientation,
- appui conseil,
- expertise,
- formation,
- appui logistique,
- appui administratif,
- accès à des infrastructures utiles au projet,
- mobilisation de partenaires,
- mobilisation de parrainages,
- recherche et activation de cofinancements,
- dans certains cas : accès au

Fonds Léo Lagrange d'aide aux projets des jeunes alimenté par le public, les entreprises, les collectivités (la FNLL, reconnue d'utilité publique, est habilitée à lever des fonds défiscalisés). Ce fonds fournira subventions, prêts ou cautions à des projets jeunes Léo Lagrange, selon ses propres critères.

# Le label

## " Avec les jeunes pour que le monde progresse "

### Pourquoi ?

4

La Fédération souhaite **identifier clairement et valoriser les acteurs** et le travail effectué dans le cadre de la démarche " Avec les jeunes, pour que le monde progresse ".

- Les jeunes.
- Les volontaires.
- Les projets.
- Les pépinières d'initiatives des jeunes.
- Les contributeurs au Fonds dit "forum jeunesse".
- Les acteurs du "club" de réflexion sur les politiques jeunesse.

Par ailleurs, il pré-existe dans le réseau de nombreuses structures (sites ou associations) accompagnant ponctuellement, régulièrement ou exclusivement des projets jeunes (instituts, centres sociaux, services jeunesse, etc...). Beaucoup de ces structures ont légitimement demandé à ce que l'antériorité de leur inscription dans la démarche soit reconnue et valorisée.

### Comment ?

4

La FNLL institue un label " Avec les jeunes pour que le monde progresse ". Il comprend cinq sous-labels

n **Structures d'accompagnement** (destiné aux associations et sites Léo Lagrange de toutes tailles et de toutes natures investis dans de l'accompagnement d'initiatives des jeunes pour que le monde progresse)

n **Accompagnateurs** (destiné aux volontaires et aux professionnels investis dans le dispositif).

n **Projets** accompagnés (destiné aux projets, groupes de jeunes et associations accompagnés par la FNLL).

n **Donateurs** (récompensant les entreprises et les personnes ayant éminemment contribué au Fonds d'aide aux initiatives des jeunes)

n **Décideurs** politiques actifs dans l'animation du " club " de réflexion sur les politiques jeunesse.

**Ce label est demandé et accepté par ceux qui penseront le mériter ou offert par la FNLL.**

Il est attribué par un comité ad hoc au nom du Président, du Conseil d'Administration et du Secrétaire Général de la FNLL, sur proposition conjointe des référents régionaux du dispositif, des délégués régionaux et fédéraux concernés et du délégué national à la vie associative.

Il est matérialisé par :

n Un courrier motivé du Président de la FNLL aux intéressés.

n Un "règlement d'utilisation"

n Un " visuel " librement utilisable par les bénéficiaires.

n Un panneau offert par la FNLL.

Le label est attribué pour une durée d'un an. Il est prolongé par tacite reconduction ou dénoncé à tout moment, sans préavis, par la FNLL, par un courrier motivé du Secrétaire Général.



## Fiche projet

### Les rubriques d'une fiche type

- n Numéro matricule
- n Lieu du projet
- n Thématique
- n Titre
- n Finalité
- n Objectifs
- n Méthodes
- n Moyens nécessaires (acquis et non acquis)
- n Besoins d'accompagnement
- n Groupe porteur
  - Structure constituée ou non ; identité, coordonnées
  - Identité, coordonnées et qualification des principaux responsables (de 1 à 3 personnes)
- n Parrain : Identité, coordonnées, référents Léo (structure, coordonnateur...).
- n L'accompagnement au jour le jour...
  - Le journal de bord du projet, étape par étape.
- n État du projet :
  - ☐ En cours d'accompagnement   ☐ arrivé à maturité   ☐ abandonné

## Fiche type d'inscription d'un volontaire accompagnateur jeunesse

n Numéro matricule \_\_\_\_\_

n Identité Coordonnées \_\_\_\_\_

n CV résumé \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

n Lieu de résidence : référents Léo (structure, coordonnateur...)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

n Aire d'intervention

☐ locale ☐ régionale ☐ nationale ☐ internationale ☐ ou indifférente

n Compétences disponibles

\_\_\_\_\_

n Moyens d'accompagnement préférés :

- ☐ Sur site auprès des jeunes
- ☐ A distance (téléphone, internet...)
- ☐ A domicile (accueil des jeunes porteurs chez soi ou dans un lieu identifié)
- ☐ Pièce jointe : CV détaillé

n Nombre et numéro des projets accompagnés

\_\_\_\_\_

n Nombre et numéro des projets parrainés

\_\_\_\_\_



## Contrat type d'accompagnement d'une initiative jeunesse

Entre :

n La FNLL représentée par son DNVA (ou son représentant)

n L'établissement régional Léo Lagrange \_\_\_\_\_  
représenté par son Délégué Régional (ou son représentant)

n Le groupe de jeunes \_\_\_\_\_  
représenté par (NOM, qualité... une à trois signatures possibles)

\_\_\_\_\_  
n Le parrain du projet (NOM, qualité)

\_\_\_\_\_  
Il est convenu ce qui suit :

La FNLL et ses représentants s'engagent à apporter leur appui au groupe de jeunes et à la réalisation du projet pour que le monde progresse mentionnés en annexes.

Le groupe de jeunes s'engage à respecter les étapes de l'accompagnement librement négociées avec leur parrain.

Les jeunes et le parrain s'engagent à remplir régulièrement des fiches de suivi du projet et d'engagements réciproques et à les transmettre aux responsables régionaux et/ou nationaux du dispositif.

En contrepartie de leur accompagnement, les jeunes s'engagent à ...

Annexes :

n La fiche de présentation du projet et du groupe

n La fiche de présentation du parrain

n La fiche de suivi du projet et d'engagements réciproques signée à chaque étape de renégociation de l'accompagnement entre les jeunes et leur parrain ; d'autres fiches seront annexées au présent contrat d'accompagnement, au fur et à mesure de l'avancée du projet.



## Fiche type de suivi de projet et d'engagements réciproques

n Identité du projet \_\_\_\_\_

n Identité du groupe porteur \_\_\_\_\_

n Identité du parrain \_\_\_\_\_

n Résumé de l'état du projet \_\_\_\_\_

---

---

---

---

n Evaluation de l'atteinte des objectifs fixés lors de la phase précédente

---

n Liste des objectifs fixés jusqu'à la prochaine échéance

---

---

n Date et modalités de déroulement du prochain rendez-vous  
de suivi de l'accompagnement

---

n Date de la transmission d'un exemplaire de la fiche  
aux responsables régionaux ou nationaux du dispositif

---